

Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
24, 25 et 26, 2018, VANCOUVER, C.-B

Résolution n° 28/2018

TITRE: Soutien à la mise sur pied d'un Groupe de travail technique sur le développement social

OBJET: Développement social

PROPOSEUR(E): R. Donald Maracle, Chef, Mohawks de la Première Nation de la baie de Quinte, Ont.

COPROPOSEUR(E): Maureen Chapman, Chef, Première Nation de Skawahlook, C.-B.

DÉCISION: Adoptée par consensus

ATTENDU QUE:

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration de l'ONU) :
- i. Article 21 (1): Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelle, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale.
 - ii. Article 23: Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions.
- B. L'appel à l'action n° 45 de la Commission de vérité et réconciliation demande à tous les ordres de gouvernement de fournir des comptes rendus annuels ou toutes données récentes que demande le Conseil national de réconciliation afin de permettre à celui-ci de présenter des rapports sur les progrès

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 26er jour de juillet 2018 à Vancouver (Colombie britannique)


PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

28 - 2018
Page 1 de 3

réalisés en vue de la réconciliation. L'information ainsi communiquée comprendrait, sans toutefois s'y limiter :

- i. le nombre d'enfants autochtones pris en charge, y compris les enfants métis et inuits — par comparaison avec les enfants non autochtones, les motifs de la prise en charge d'enfants par l'État ainsi que les dépenses totales engagées pour les besoins des services de prévention et de nature autre offerts par les organismes de protection de l'enfance;
 - ii. une comparaison en ce qui touche le financement destiné à l'éducation des enfants des Premières Nations dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci;
 - iii. une comparaison sur les plans des niveaux de scolarisation et du revenu entre les collectivités autochtones et les collectivités non autochtones du Canada;
 - iv. les progrès réalisés pour combler les écarts entre les collectivités autochtones et les collectivités non autochtones en ce qui a trait à divers indicateurs de la santé dont la mortalité infantile, la santé maternelle, le suicide, la santé mentale, la toxicomanie, l'espérance de vie, les taux de natalité, les problèmes de santé infantile, les maladies chroniques, la fréquence des cas de maladie et de blessure ainsi que la disponibilité de services de santé appropriés;
 - v. les progrès réalisés pour ce qui est d'éliminer la surreprésentation des jeunes Autochtones dans le régime de garde applicable aux adolescents, au cours de la prochaine décennie;
 - vi. les progrès réalisés dans la réduction du taux de la victimisation criminelle des Autochtones, y compris des données sur les homicides, la victimisation liée à la violence familiale et d'autres crimes;
 - vii. les progrès réalisés en ce qui touche la réduction de la surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire et correctionnel.
- C. En 2006, le Cadre stratégique de développement social (le Cadre), élaboré conjointement avec les Premières nations, l'Assemblée des Premières nations (APN) et Affaires indiennes et du Nord Canada (ancienne appellation), soulignait un certain nombre de recommandations stratégiques pour les programmes et services sociaux, notamment les services à l'enfance et à la famille des Premières nations, la prévention de la violence familiale, l'aide au revenu, les programmes d'aide à la vie autonome et les programmes urbains pour les peuples autochtones.
- D. La plupart de ces programmes et services sociaux ont été supervisés par l'ancien Comité des chefs sur le développement social (CCDS). En raison des compressions budgétaires fédérales imposées au Secteur du développement social de l'APN en 2009-2010, le CCDS ne s'est pas réuni depuis 2008, et ces services et programmes n'ont pas été examinés par un organe consultatif national depuis dix ans.
- E. En septembre 2017, le gouvernement fédéral a alloué des fonds pour mettre sur pied un Groupe de travail sur un instrument de collecte de données (ICD) qui tiendra deux réunions nationales et plusieurs téléconférences. Le groupe de travail sur l'ICD a rencontré Services aux Autochtones Canada (SAC)

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 26er jour de juillet 2018 à Vancouver (Colombie britannique)


PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

en 2017 pour discuter de ses processus de mobilisation régionale (tenus entre octobre 2017 et avril 2018) concernant les changements proposés par SAC à l'ICD du Programme d'aide au revenu.

- F. Dans son budget de 2018, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'allouer 8,5 millions de dollars sur 2018-2020 pour financer la mobilisation régionale concernant les changements proposés par SAC au Programme d'aide au revenu afin de le rendre plus réceptif aux besoins des bénéficiaires et des fournisseurs de services des Premières nations. Le budget fédéral de 2018 a également prévu un montant supplémentaire de 78,4 millions de dollars entre 2018-2020 pour financer des mesures de soutien préalable à l'emploi et les services de gestion de cas afin d'aider les bénéficiaires de l'aide au revenu des Premières nations à faire la transition entre l'aide au revenu et l'éducation et l'emploi.
- G. SAC a proposé un certain nombre d'autres changements opérationnels et politiques aux programmes et services décrits dans le Cadre de 2006 en sus du Programme d'aide au revenu, à savoir de nouveaux modèles de financement et de production de rapports pour le Programme d'aide à la vie autonome.
- H. Les changements apportés par SAC au Cadre de 2006 doivent être guidés par les Premières Nations et faire l'objet d'un consentement de leur part dans le cadre d'un dialogue. La mise sur pied d'un Groupe de travail technique sur le développement social composé d'experts communautaires et techniques dans le domaine du développement social, y compris mais sans s'y limiter, l'aide au revenu, les services d'aide à la vie autonome et la prévention de la violence familiale, est nécessaire afin de transformer les programmes sociaux pour les Premières nations.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au gouvernement du Canada de financer la mise sur pied d'un Groupe de travail technique national sur le développement social (Groupe de travail technique), composé d'experts techniques en développement social des Premières Nations de chaque région du Canada.
2. Demandent au Comité exécutif de l'APN de veiller à ce que leur région soit représentée au sein du Groupe de travail technique.
3. Enjoignent à l'APN d'élaborer un cadre de référence en coordination avec le Groupe de travail technique dont le mandat sera de superviser et de donner son avis sur les nombreux changements politiques et opérationnels proposés par Services aux Autochtones Canada en ce qui concerne les programmes d'aide au revenu et d'aide à la vie autonome, ainsi que sur tout autre changement politique ou opérationnel apporté aux programmes sociaux décrits dans le Cadre de 2006 (à l'exclusion des programmes de services à l'enfance et à la famille des Premières nations).

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 26er jour de juillet 2018 à Vancouver (Colombie britannique)


PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL